



Doc. 14540
25 avril 2018

Suivi du rapport du Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 13.2, insérer les mots suivants:

«et à faire rapport à l'Assemblée avant la fin 2018.».

1. 2018 - Deuxième partie de session

